

PROVINCE DE QUÉBEC
Ville de Rosemère

Une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier est tenue dans la salle du conseil du centre administratif, 235, montée Lesage, Rosemère (Québec) le mercredi 26 juin 2019, à 19 h 30.

Sont présents : Paolo Galati, président; Vicky Kaliotzakis, vice-présidente; Bob Pellerin, vice-président substitut; James Di Sano, Anne McMullon et Emilio Migliozi, commissaires; Tara Anderson, Anthony Beliotis et Stéphane Henley, commissaires-parent; et Gaëlle Absolonne, directrice générale.

Également présents : Frédéric Greschner, directeur général adjoint; Stephanie Krenn, directrice des affaires corporatives et secrétaire générale par intérim; François Badin, directeur par intérim du Service des ressources humaines; Robin Bennett, directeur du Service des technologies de l'information; Florence Delorme, directrice du Service des affaires scolaires et de l'organisation scolaire; Michel Dufour, directeur du Service des ressources matérielles et du transport; Geoffrey Hipps, directeur des Services pédagogiques; Chao Ling Pan, directeur du Service des ressources financières; et Jocelyne Thompson-Ness, agente d'administration

Absents : Anick Brunet, Guy Gagnon, Peter MacLaurin et Melissa Wall, commissaires.

Invités : Dan Lamoureux, président, et Russell Copeman, directeur général, Association des commissions scolaires anglophones du Québec; Nancy Bennett, directrice, Tracy MacTavish, technicienne en éducation spécialisée, et Meghan Wicki, enseignante, école primaire Grenville.

Le président ouvre la séance.

HEURE : 19 h 30

0.0 Ouverture de la séance

0.1 Reconnaissance du territoire

Nous aimerions [J'aimerais] commencer la séance en reconnaissant que la terre sur laquelle nous nous assemblons est un territoire traditionnel de la nation kanien'keha:ka ou nation mohawk. Aussi connue comme les « gardiens de la porte de l'Est », la nation mohawk est un membre de la Confédération haudenosaunee, qui comprend également les peuples seneca, cayuga, tuscarora, onondaga et oneida.

Tous ceux et toutes celles qui s'assemblent ici sont des membres respectés de notre communauté. Plus important encore, ce sont des amis.

1.0 Adoption de l'ordre du jour

L'ajout suivant à l'ordre du jour est proposé :

0.0 Ouverture de la séance

0.2.3 Présentation de l'ACSAQRES

Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Stéphane Henley que l'ordre du jour contenu au document n° SWLSB-2019/06/26-CA-001 soit adopté tel qu'il a été modifié.

CC-190626-CA-0209

Adopté à l'unanimité

0.2 Reconnaissance

0.2.1 Concours *Chapeau, les filles!*

Le président félicite Rachel Ducharme, Jenica-Teija Gagnieux-Trichas, Mitra Seifi et Katherine Seiler pour leur nomination comme finissantes à l'édition 2019 de ce concours.

0.2.2 Makerspace à l'école primaire de Grenville

Le président souhaite la bienvenue à la directrice de l'école primaire de Grenville ainsi qu'à deux membres du personnel de l'école.

Au nom de son école, la directrice de l'école primaire de Grenville remercie la directrice générale d'avoir rendu l'événement Makerspace accessible à toutes les écoles de la région des Laurentides. Elle ajoute que cette activité est très bénéfique pour les élèves ayant des besoins particuliers.

L'équipe de l'école primaire Grenville passe en revue l'événement Makerspace en apportant les précisions suivantes :

- Il y avait 30 stations comprenant 10 défis chacune, et chaque participant tentait de réussir les 4 défis.
- Le but de l'événement est de faire en sorte que ce sont les élèves qui enseignent à d'autres élèves, et les enseignants observent leur travail.
- L'école primaire Grenville a commencé à utiliser cette plateforme il y a deux ans en demandant aux enseignants de réserver une heure de classe par semaine à cette fin.
- Ce genre d'activité touche les élèves de diverses façons, car ils sont confrontés à de réels problèmes à résoudre. Avec Makerspace, il n'y pas de bonnes ni de mauvaises réponses, alors les élèves ne vivent pas la peur de l'échec;
- Makerspace permet aux élèves d'accomplir une tâche à leur façon plutôt que de la façon conventionnelle ou prévue, réduisant ainsi le degré de frustration.

Le président et la directrice générale félicitent l'équipe de l'école primaire de Grenville d'avoir mis en œuvre ce projet innovateur.

0.2.3 Présentation de l'ACSAQ

Le président présente Dan Lamoureux et Russell Copeman, respectivement président et directeur général de l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec (ACSAQ) et leur souhaite la bienvenue.

Le président et le directeur général de l'ACSAQ apportent les précisions suivantes :

- L'ACSAQ représente 9 commissions scolaires, 100 000 élèves et 340 écoles.
- Elle a rencontré récemment les commissions scolaires sur leur territoire afin d'en apprendre davantage sur les caractéristiques de chacune;
- Elle dispose d'un budget de 900 000 \$ dont 60 % sont alloués aux salaires et aux avantages sociaux.
- Au cours des 6 derniers mois, elle a participé à 4 commissions parlementaires consacrées respectivement aux frais scolaires, aux taxes scolaires, au projet de loi 21 et au programme de maternelle 4 ans.
- Elle tente d'établir des liens avec les communautés francophones hors Québec afin de partager les connaissances acquises, car les communautés francophones doivent également défendre leurs droits en tant que minorités.
- Elle se prépare pour l'abolition possible des commissions scolaires par le gouvernement actuel. Le fonctionnement d'une commission scolaire est basé sur le suffrage universel, qui joue un rôle très important dans le système éducatif et permet aux parties intéressées de se faire entendre. Par ailleurs, il est démontré de plus en plus que la participation de la communauté dans les activités des écoles et des commissions scolaires améliore la réussite scolaire.

En réponse aux questions, le président et le directeur général de l'ACSAQ apportent les explications suivantes :

- L'ACSAQ est en discussion avec la Fédération des commissions scolaires du Québec au sujet de l'abolition des commissions scolaires.
- L'une des particularités de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier est son centre de formation bilingue, Construc-Plus, à Saint-Eustache.
- L'ACSAQ rencontre régulièrement le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour discuter de divers dossiers.
- La Commission scolaire Eastern Townships a reçu du financement pour sa nouvelle école à Drummondville.
- Comme le gouvernement actuel n'a toujours pas précisé comment l'abolition des commissions scolaires aura des effets positifs sur la réussite scolaire, on s'attend à ce que le projet de loi qui sera bientôt déposé à ce sujet suscite la controverse.
- L'Alliance pour la promotion de l'enseignement dans les écoles publiques de langue anglaise au Québec (APPELE-Québec), présidée par Geoffrey Kelly, un ancien député de l'Assemblée nationale, a été créée pour contrer ce projet de loi visant à abolir les commissions scolaires. À la demande d'APPELE-Québec, un sondage Léger a été mené auprès de 1000 anglophones. Les résultats indiquent un grand attachement aux commissions scolaires élues et une forte opposition à ce qu'elles soient remplacées par des centres de services.
- L'ACSAQ tentera de trouver une façon d'éviter une contestation judiciaire. Il s'agit d'un processus très coûteux et long, car statuer sur la question peut prendre de trois à cinq ans. Le MEES devra aussi porter l'affaire devant les tribunaux pour déterminer si le projet de loi est constitutionnel.
- L'ACSAQ a quelques arguments juridiques fort contre l'abolition des commissions scolaires.

Le président remercie le président et le directeur général de l'ACSAQ pour leur présentation instructive.

2.0 Approbation du procès-verbal

2.1 22 mai 2019

Approbation du
procès-verbal
22 mai 2019

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire-parent Tara Anderson que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier tenue le 22 mai 2019, dont tous les membres ont reçu copie au préalable, soit approuvé sans modification.

CC-190626-CA-0210

Adopté à l'unanimité

2.2 3 juin 2019

Approbation du
procès-verbal
3 juin 2019

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Stéphane Henley que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier tenue le 3 juin 2019, dont tous les membres ont reçu copie au préalable, soit approuvé sans modification.

CC-190626-CA-0211

Adopté à l'unanimité

2.3 12 juin 2019

Approbation du
procès-verbal
12 juin 2019

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Anne McMullon que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier, tenue le 12 juin 2019, dont tous les membres ont reçu copie au préalable, soit approuvé sans modification.

CC-190626-CA-0212

LA MOTION EST ADOPTÉE SELON LA DIVISION SUIVANTE :	
Voix POUR	Tara Anderson, Anthony Beliotis, James Di Sano, Paolo Galati, Stéphane Henley, Anne McMullon, Emilio Migliozi, Bob Pellerin
ABSTENTION	Vicky Kaliozakis

3.0 Période de questions

Aucune question n'est posée.

4.0 Rapport du président

Le président invite les personnes présentes à observer un moment de silence à la mémoire de Stéphane Beaudry, qui a enseigné le français à l'école primaire Crestview pendant de nombreuses années.

Il poursuit en présentant son rapport mensuel et commente les points suivants :

- Événements : la conférence de presse de la Fondation ASISTA, le Gala Laurier/les Étoiles Laurier, l'événement *Des couleurs plein la tête* visant à soutenir la recherche sur le cancer, la soirée de remise de prix à l'école secondaire Laval Junior, l'inauguration de la salle de classe extérieure de l'école primaire de Morin-Heights, le dévoilement du Plan de développement culturel de la région de Laval, l'événement *Model the Way* (programme avancé de leadership), le souper homard de la Fondation Sir-Wilfrid-Laurier, et la pièce de théâtre *The Greatest Showman* à l'école primaire Jules Verne.
- Cérémonies de remise de diplômes : CDC Pont-Viau, Portage, école primaire Jules-Verne, école primaire Saint-Paul et école primaire Saint-Vincent.

Au nom de la commission scolaire, le président remercie tous les parents de soutenir leurs enfants, et les écoles et les centres de fournir une éducation de qualité. Il remercie également le personnel des écoles et des centres de leur dévouement, des occasions stimulantes qu'ils offrent à leurs élèves et des expériences d'apprentissage enrichissantes qui cultivent leur engagement.

5.0 Rapport de la directrice générale

La directrice générale présente son rapport mensuel et commente les points suivants :

- Elle a assisté sensiblement aux mêmes événements que le président, ainsi qu'à la journée Makerspace à l'école primaire Grenville et la visite du centre administratif par les élèves en maternelle 4 ans.
- Le portrait actuel du programme de maternelle 4 ans : le ministère a approuvé l'ouverture de 17 classes par notre commission scolaire. Grâce à ces classes, il y a eu 200 inscriptions de plus en 2019-2020.
- Plus tôt ce soir, une cérémonie de plantation d'un chêne de Vimy a eu lieu en honneur de l'ancienne présidente de la commission scolaire, M^{me} Jennifer Maccarone, pour tout le travail accompli alors qu'elle était présidente de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier et présidente de l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec;
- Les faits saillants du plan d'engagement vers la réussite de notre commission scolaire :
 - Communication – Cette séance du conseil des commissaires est la 21^e de l'année scolaire 2018-2019, ce qui démontre le degré d'engagement de ses membres et de la commission scolaire dans le processus décisionnel.
 - Responsabilité – Il faut saluer le travail des employés du centre administratif, car ils s'assurent toujours que les membres du conseil ont tout le nécessaire pour faire leur travail.
 - Rigueur – Merci à tous les employés de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier qui font tout leur possible pour accomplir leurs tâches quotidiennes avec rigueur. Notre taux de diplomation témoigne assurément de ce travail acharné.
 - Axés sur les solutions – Nous travaillons avec les conseils d'établissement, le comité de parents, le comité EHDAA, les associations, les syndicats et les partenaires.

En terminant, la directrice générale souhaite à tous et à toutes un très bel été.

6.0 Affaires découlant du procès-verbal

6.1 Politique pour contrer le harcèlement

Politique pour contrer le harcèlement

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-190123-HR-0120 autorisant la tenue d'une consultation sur la politique n° 2006-HR-06 : Contrer le harcèlement;

CC-190626-HR-0213

ATTENDU QUE l'Association québécoise des cadres scolaires, section Sir-Wilfrid-Laurier, l'Association des administrateurs Sir-Wilfrid-Laurier, le Syndicat des enseignantes et enseignants Laurier, le syndicat du personnel professionnel, la CSN-S18 et le SEPB-Québec-FTQ (section locale 577) ont été consultés relativement à ladite politique et que leurs commentaires ont été pris en considération;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire-parent Tara Anderson que, sur recommandation du comité des ressources humaines, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve la politique n° 2006-HR-06 : Contrer le harcèlement.

Adopté à l'unanimité

6.2 Règlement – Jour, heure et lieu des séances ordinaires du conseil des commissaires 2019-2020

Règlement – Jour, heure et lieu des séances ordinaires du conseil des commissaires

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-190424-CA-0171 autorisant la tenue d'une consultation sur le règlement n° BL2000-CA-05 : Jour, heure et lieu des séances ordinaires du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

CC-190626-CA-0214

ATTENDU QUE la procédure de consultation concernant les règlements, en vertu de l'article 392 de la Loi sur l'instruction publique, a été suivie et qu'un avis public a été publié dans le numéro du 22 août 2018 du *Courrier Laval*;

ATTENDU QU'aucun commentaire n'a été reçu;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire Emilio Migliozi que, sur recommandation du comité administratif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve le règlement n° BL2000-CA-05 : Jour, heure et lieu des séances ordinaires du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

ET QUE ce règlement entre en vigueur à la date de publication de l'avis public à cet effet, conformément à l'article 394 de la Loi sur l'instruction publique.

Adopté à l'unanimité

6.3 Règlement – Jour, heure et lieu des séances ordinaires du comité exécutif 2019-2020

Règlement – Jour, heure et lieu des séances ordinaires du comité exécutif 2019-2020

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-190424-CA-0172 autorisant la tenue d'une consultation sur le règlement n° BL2008-CA-15 : Jour, heure et lieu des séances ordinaires du comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

CC-190626-CA-0215

ATTENDU QUE la procédure de consultation concernant les règlements, en vertu de l'article 392 de la Loi sur l'instruction publique, a été suivie et qu'un avis public a été publié dans le numéro du 22 août 2018 du *Courrier Laval*;

ATTENDU QU'aucun commentaire n'a été reçu;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire-parent Anthony Beliotis que, sur recommandation du comité administratif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve le règlement n° BL2008-CA-15 : Jour, heure et lieu des séances ordinaires du comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

ET QUE ce règlement entre en vigueur à la date de publication de l'avis public à cet effet, conformément à l'article 394 de la Loi sur l'instruction publique.

Adopté à l'unanimité

7.0 Décisions du conseil

7.1 Ressources humaines

7.1.1 Comités de sélection

7.1.1.1 Gestionnaires

En réponse à une question de la vice-présidente, la directrice des Affaires corporatives et secrétaire générale par intérim fait savoir que si le président décidait d'occuper le premier siège du comité de sélection, il serait possible de nommer la vice-présidente à un siège de commissaire.

Comité de sélection

ATTENDU QUE des postes de gestionnaire peuvent devenir vacants à tout moment;

Personnel de gestion

ATTENDU QU'un comité de sélection doit être établi pour mener des entrevues, conformément à l'article 5.2 de la politique n° 2000-HR-02 : Conditions d'emploi des gestionnaires représentés par l'Association québécoise des cadres scolaires (AQCS), section Sir-Wilfrid-Laurier, et de l'article 5.4 de la politique n° 2000-HR-01 : Conditions d'emploi des gestionnaires représentés par l'Association des administrateurs Sir-Wilfrid-Laurier (AASWL);

CC-190626-HR-0216

ATTENDU QUE la mise sur pied d'un comité de sélection responsable de remplir ses fonctions pour une année scolaire complète permettra à la commission scolaire de pourvoir les postes vacants de façon plus efficace;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Vicky Kaliozakis qu'un comité de sélection composé des membres suivants soit établi pour mener les entrevues visant à pourvoir tout poste vacant de gestionnaire pendant la période du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020 :

Commissaire n° 1
 (1^{er} choix : le président; 2^e choix : la vice-présidente)
 Commissaire n° 2 (un commissaire)
 Commissaire n° 3 (un commissaire)
 Commissaire-substitut n° 1 (un commissaire)
 Commissaire-substitut n° 2 (un commissaire)
 Commissaire-substitut n° 3 (un commissaire)
 Directrice générale ou délégué
 Directrice du Service des ressources humaines
 Représentant de l'AQCS
 Représentant de l'AASWL

ET QUE le comité de sélection continue de s'acquitter de ses responsabilités jusqu'à ce qu'il soit remplacé l'année suivante.

Adopté à l'unanimité

7.1.1.2 Administrateurs d'école

En réponse aux questions de la commissaire Anne McMullon, la directrice des Affaires corporatives et secrétaire générale par intérim apporte les précisions suivantes :

- Le comité de sélection des administrateurs d'école reflète la politique. À la réunion du comité administratif, il a été recommandé de n'indiquer que les postes lors de l'établissement du comité de sélection. Le président consulterait ensuite les commissaires et les commissaires-parents pour connaître leur disponibilité à la date fixée pour mener les entrevues.
- Comme discuté également à la dernière réunion du comité administratif, les commissaires-parents font partie du comité de sélection à titre de commissaires. Ainsi, si un commissaire-parent est disponible à la date fixée, il ou elle occupera automatiquement l'un des sièges de commissaire, conformément à la politique. Si ce commissaire-parent n'est pas disponible, un des commissaires doit occuper le siège. Les commissaires-parents sont tenus de siéger seulement à certains comités de sélection.

Comités de sélection ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier adopte une résolution chaque année approuvant l'affectation et la mutation des administrateurs d'école pour l'année subséquente;

Administrateurs d'école

CC-190626-HR-0217

ATTENDU QU'il y aura peut-être des postes vacants de direction et de direction adjointe d'école découlant du processus annuel d'affectation et de mutation;

ATTENDU QU'un comité de sélection doit être établi pour mener des entrevues, conformément à l'article 5.2 de la politique n° 2000-HR-02 : Conditions d'emploi des gestionnaires représentés par l'Association québécoise des cadres scolaires (AQCS), section Sir-Wilfrid-Laurier, et de l'article 5.4 de la politique n° 2000-HR-01 : Conditions d'emploi des gestionnaires représentés par l'Association des administrateurs Sir-Wilfrid-Laurier (AASWL);

ATTENDU QUE la mise sur pied d'un comité de sélection responsable de remplir ses fonctions pour une année scolaire complète permettra à la commission scolaire de pourvoir les postes vacants de façon plus efficace;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Anne McMullon qu'un comité de sélection composé des membres suivants soit établi pour mener les entrevues visant à pourvoir tout poste vacant d'administrateur pendant la période du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020 :

Commissaire n° 1
(1^{er} choix : le président; 2^e choix : la vice-présidente)
Commissaire n° 2 (un commissaire)
Commissaire n° 3 (un commissaire)
Commissaire-substitut n° 1 (un commissaire)
Commissaire-substitut n° 2 (un commissaire)
Commissaire-substitut n° 3 (un commissaire)
Directrice générale ou délégué
Directrice du Service des ressources humaines
Représentant de l'AQCS
Représentant de l'AASWL

ET QUE le comité de sélection continue à s'acquitter de ses responsabilités jusqu'à ce qu'il soit remplacé l'année suivante.

Adopté à l'unanimité

7.2 Affaires corporatives et secrétariat général

7.2.1 Rapport du protecteur de l'élève

Rapport du protecteur de l'élève

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté le règlement n° BL2009-CA-19: Procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents;

CC-190626-CA-0218

ATTENDU QUE ce règlement établit la procédure pour l'intervention du protecteur de l'élève lorsque tous les autres recours ont été épuisés;

ATTENDU QUE le parent de l'élève fréquentant l'école primaire John-F.-Kennedy a déposé une plainte écrite au protecteur de l'élève et que ladite plainte et les documents afférents à la plainte ont été reçus le 25 avril 2019;

ATTENDU QUE le protecteur de l'élève a donné son opinion au conseil des commissaires sur le bien-fondé de la plainte le 27 mai 2019;

ATTENDU QUE le protecteur de l'élève a formulé les recommandations suivantes :

PLAINTÉ	RECOMMANDATION	DÉCISION DU CONSEIL
(a) Signaler le comportement de l'élève et en parler à d'autres personnes	La question a été traitée de façon appropriée par la direction de l'école. Aucune recommandation.	Le conseil soutient la recommandation.
(b) Retirer l'élève de la classe	Ne pas retirer l'élève de la classe en le laissant sans surveillance. Éviter de laisser l'élève sans surveillance dans les corridors, même pour quelques instants.	Recommandation modifiée : ne pas retirer l'élève de la classe et le laisser sans supervision pour des raisons disciplinaires. Diriger plutôt l'élève vers la direction et/ou une autre classe.
(c) Utiliser des outils technologiques	Poursuivre la formation des enseignants : <ul style="list-style-type: none"> - afin qu'ils puissent mieux apprécier l'utilité de ces outils; - pour former les personnes qui serviront de modèle pour l'utilisation de ces outils; - afin qu'ils puissent mieux comprendre les TI. Offrir une formation directe aux élèves pour l'utilisation des outils technologiques en classe.	Le conseil soutient la recommandation.
(d) Utiliser un langage inapproprié	La question a été traitée de façon appropriée par la direction de l'école. Aucune recommandation.	Le conseil soutient la recommandation.
(e) Incident concernant les collations	Les incidents ont été signalés et traités de façon appropriée par la direction. Aucune recommandation.	Le conseil soutient la recommandation.
(f) Participation à la classe d'éducation physique	Les explications ont été acceptées. Aucune recommandation.	Le conseil soutient la recommandation.
(g) Incidents dans les toilettes	Les explications ont été acceptées. Aucune recommandation.	Le conseil soutient la recommandation.
(h) Intervention physique inappropriée du personnel	L'école a correctement mené l'enquête. Aucune recommandation.	Le conseil soutient la recommandation.
(i) Comportement raciste	Les incidents ont été signalés et traités de façon appropriée par la direction. Aucune recommandation.	Le conseil soutient la recommandation.
(j) Enregistrements	Les incidents ont été signalés et traités de façon appropriée par la direction. Aucune recommandation.	Le conseil soutient la recommandation.
Autres recommandations	S'assurer que tous les incidents antérieurs impliquant le membre du personnel soient bien documentés, que celui-ci soit étroitement encadré et, qu'à l'avenir, tout incident fasse l'objet de sanctions appropriées.	Recommandation modifiée : S'assurer que tous les incidents antérieurs impliquant le membre du personnel soient bien documentés, fournir un soutien adéquat à l'enseignant, surveiller étroitement le membre du personnel et, à l'avenir, faire en sorte que tout incident fasse l'objet de sanctions appropriées.

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Bob Pellerin que, sur recommandation du comité administratif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve les recommandations faites par le protecteur de l'élève dans son rapport du 27 mai 2019 concernant la plainte déposée par le parent;

ET QU'il soit confié à la direction de l'école et à la commission scolaire le mandat de donner suite aux recommandations et de s'assurer que toutes les parties concernées sont informées en conséquence.

LA MOTION EST ADOPTÉE SELON LA DIVISION SUIVANTE :	
VOIX POUR	Tara Anderson, James Di Sano, Paolo Galati, Stéphane Henley, Vicky Kaliotzakis, Anne McMullon, Emilio Migliozi, Bob Pellerin
ABSTENTION	Anthony Beliotis

7.2.2 Regroupement lavallois pour la réussite éducative

Regroupement lavallois pour la réussite éducative – nomination d'un représentant

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-170228-CA-0055 approuvant la constitution en personne morale de la Table interordres de Laval sous le nom Regroupement lavallois pour la réussite éducative (le Regroupement);

CC-190626-CA-0219

ATTENDU QUE le conseil des commissaires a approuvé la résolution n° CC-190123-CA-0116 visant à nommer un représentant de la commission scolaire au conseil d'administration du Regroupement;

ATTENDU QUE le représentant actuel ne peut plus participer aux réunions du conseil d'administration du Regroupement et doit être remplacé;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Stéphane Henley que, sur recommandation du comité administratif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier procède à la nomination de Lynda DaSilveira, directrice adjointe des Services pédagogiques, comme représentante de la commission scolaire au conseil d'administration du Regroupement lavallois pour la réussite éducative.

Adopté à l'unanimité

7.3 Ressources financières

7.3.1 Budget initial 2019-2020

Le directeur du Service des ressources financières présente et passe en revue le budget équilibré 2019-2020, dont les points suivants :

- Revenus – Il y a eu une augmentation des subventions et des mesures axées sur l'éducation et une diminution des subventions du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), etc.;
- Dépenses par activité – Les coûts associés aux activités éducatives comme le salaire et le matériel des enseignants, l'enveloppe des enseignants pour le secteur jeune, le soutien à l'enseignement, les coûts administratifs, l'entretien des immeubles, autres dépenses;
- Investissements en 2019-2020;
- L'échéancier du budget;
- Il y a 3,6 postes d'enseignant en surplus;
- Deux de ces mesures peuvent être réservées à des sorties éducatives;
- Centre administratif : les coûts administratifs de chaque service sont semblables au ceux de 2018-2019;
- L'enveloppe allouée à l'entretien des immeubles a été augmentée en raison d'une augmentation des coûts d'énergie pendant les mois d'hiver.

En réponse à une question posée à la période de questions de la séance du 22 mai 2019, la directrice générale précise que le coût du système AESOP en 2018-2019 était d'approximativement 17 651,55 \$ et que 3 600 absences ont été gérées. Les données compilées concernant l'utilisation du système par notre commission scolaire indiquent que le système s'avère efficace.

Budget initial 2019-2020

CC-190626-FR-0220

ATTENDU QUE, conformément à la Loi sur l'instruction publique (RLRQ, chapitre I-13.3), la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier doit adopter et transmettre au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur son budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette pour l'année scolaire 2019-2020;

ATTENDU QUE le budget prévoit l'équilibre budgétaire pour l'exercice 2019-2020;

ATTENDU QUE l'évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables avant exemption qui a été utilisée pour l'établissement de la subvention d'équilibre est établie au montant de 9 486 441,713 \$ en date du 1^{er} mai 2019, conformément à la Loi sur l'instruction publique et les règles budgétaires pour l'année scolaire 2019-2020;

ATTENDU QUE le produit de la taxe scolaire au montant de 14 102 259 \$ en date du 1^{er} mai 2019 a été déterminé en prenant en considération :

- une évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables de 25 000 \$ et moins au montant de 37 180 740 \$, et
- une évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables de plus de 25 000 \$ au montant de 9 449 260 973 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire James Di Sano que, sur recommandation du comité de vérification, le conseil des commissaires adopte le budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette pour l'année scolaire 2019-2020, prévoyant des revenus de 178 167 870 \$ et des dépenses de 178 167 870 \$, sous réserve de l'autorisation du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, conformément à l'article 279 de la Loi sur l'instruction publique;

ET QU'il soit transmis au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

Adopté à l'unanimité

7.3.2 Taux de la taxe scolaire 2019-2020

Le président fait savoir que la baisse du taux de la taxe scolaire est positive pour les commissions scolaires.

Taux de la taxe scolaire
2019-2020

CC-190626-FR-0221

ATTENDU QUE le projet de loi 3 : *Loi visant l'instauration d'un taux unique de taxation scolaire* a été adopté le 16 avril 2019;

ATTENDU QUE cette loi vise l'instauration d'un taux unique de taxation scolaire applicable partout au Québec;

ATTENDU QUE cette loi prévoit l'application, à compter de l'année scolaire 2019-2020, d'un régime transitoire de taxation scolaire permettant à chaque commission scolaire de réduire graduellement son taux jusqu'à l'atteinte du taux plancher permis par la loi;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier compte appliquer le taux de la commission scolaire francophone qui partage son territoire;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Anthony Beliotis que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve les taux suivants pour l'année scolaire 2019-2020:

Région	Commission scolaire	2019-2020
Laurentides	Commission scolaire de la Rivière-du-Nord	0,10540
Laurentides	Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles	0,10540
Laurentides	Commission scolaire Pierre-Neveu	0,10540
Laurentides	Commission scolaire des Laurentides	0,10540
Laval	Commission scolaire de Laval	0,18340
Lanaudière	Commission scolaire des Affluents	0,21663
Lanaudière	Commission scolaire des Samares	0,21125

Adopté à l'unanimité

7.3.3 Composition du comité de répartition des ressources

La directrice générale présente et passe en revue la composition du comité de répartition des ressources comme discuté à la séance du comité administratif du 19 juin 2019.

Composition du comité de répartition des ressources

CC-190626-FR-0222

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-170628-CA-0109 approuvant la composition du comité de répartition des ressources (le « comité ») pour un mandat de trois ans débutant le 1^{er} juillet 2017;

ATTENDU QUE le comité a terminé la deuxième année de son mandat de trois ans et a eu l'occasion de réfléchir à sa composition;

ATTENDU QUE le comité propose une nouvelle composition et un nouveau mandat qui représenteraient mieux les régions de Laval, des Laurentides et de Lanaudière de la commission scolaire et permettraient d'assurer une continuité;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Emilio Migliozi que, sur recommandation du comité administratif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve la composition suivante du comité de répartition des ressources :

- Sept (7) directeurs d'école primaire et d'école secondaire représentant les trois régions et deux (2) substituts
- Un (1) représentant de la formation générale des adultes
- Un (1) représentant de la formation professionnelle
- La directrice générale
- Le directeur général adjoint
- La directrice du Service des ressources humaines
- Le directeur du Service des ressources financières
- La secrétaire générale
- Le représentant des Services pédagogiques responsable des élèves handicapés et des élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

QUE la présente résolution remplace la résolution n° CC-170628-CA-0109;

QUE tous les membres actuels du comité terminent leur mandat dans l'année scolaire 2019-2020.

ET QU'à compter de l'année scolaire 2020-2021, la durée du mandat des membres du comité d'allocation des ressources soit de deux ou de trois ans, et qu'au moins trois (3) membres soient réélus.

Adopté à l'unanimité

7.4 Ressources matérielles et transport

7.4.1 Engagement d'un fournisseur de services – Ordures et recyclage

Engagement d'un
fournisseur de services

ATTENDU QUE le contrat concernant la collecte des ordures et du recyclage dans les écoles et les centres de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a pris fin et qu'il est nécessaire de conclure un nouveau contrat;

Ordures et recyclage

ATTENDU QU'un appel d'offres public a été publié pour des services de collecte d'ordures et de recyclage et que les soumissions reçues en réponse à cet appel d'offres ont été ouvertes le 7 juin 2019;

CC-190626-MR-0223

ATTENDU QUE la conformité de tous les soumissionnaires a été vérifiée par le Service des ressources matérielles et du transport;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Bob Pellerin que, sur recommandation du comité administratif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier octroie le contrat de collecte des ordures et du recyclage à l'entreprise **RCI Environnement** pour les deux lots au coût total de 112 733,28 \$, avant les taxes, 129 615,09 \$, toutes taxes comprises, ou 120 496,94 \$, taxes nettes, pour le lot n° 1 et de 143 578,44 \$, avant les taxes, 165 079,31 \$, toutes taxes comprises, ou 153 466,33 \$, taxes nettes, pour le lot n° 2;

QUE le président ou, en son absence ou à sa connaissance, la vice-présidente ainsi que la directrice générale ou, en son absence ou à sa connaissance, le directeur général adjoint, soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente;

ET QUE le directeur du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisé à signer des documents donnant plein effet à la présente, conformément au règlement n° BL2008-CA-01 : Délégation des fonctions et pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

Adopté à l'unanimité

7.4.2 Engagement d'entrepreneurs – Contrats à exécution sur demande

7.4.2.1 Excavation

En réponse à une question du commissaire-parent Anthony Beliotis, le directeur du Service des ressources matérielles et du transport fait savoir que trois entreprises ont acheté les documents de l'appel d'offres, mais qu'une seule a présenté une soumission.

Engagement d'un
entrepreneur –
contrat à exécution
sur demande

ATTENDU QUE, conformément au Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics, « un organisme public peut conclure un contrat à exécution sur demande avec un ou plusieurs entrepreneurs lorsque des besoins sont récurrents et que la valeur monétaire des travaux de construction, le rythme ou la fréquence de ceux-ci sont incertains »;

Excavation

ATTENDU QU'un appel d'offres public pour des travaux d'excavation (contrat à exécution sur demande) a été publié et que les soumissions reçues en réponse à cet appel d'offres ont été ouvertes le 7 juin 2019;

CC-190626-MR-0224

ATTENDU QUE la conformité de tous les soumissionnaires a été vérifiée par le Service des ressources matérielles et du transport;

ATTENDU QU'il s'agit d'un contrat d'un an, commençant le 1^{er} juillet 2019 et se terminant le 30 juin 2020, comprenant une clause de renouvellement pour deux années, une année à la fois;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Anne McMullon que, sur recommandation du comité administratif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier octroie le contrat à exécution sur demande pour des travaux d'excavation, pour la période du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2022, à l'entreprise **Aurèle Côté inc.**, selon les résultats suivants de l'appel d'offres pour les quatre lots :

Appel d'offres n° 19-209-05 – Contrat à exécution sur demande - Excavation				
Lot	École	Rang (du prix le plus bas au plus élevé)	Nom de l'entrepreneur	Coût total pour trois ans (avant les taxes)
1	École primaire d'Arundel, école primaire de Morin-Heights, école primaire de Sainte-Adèle, académie de Sainte-Agathe, Centre de la nature et des sciences d'Arundel	1	Aurèle Côté inc.	106 866,00 \$
		2	Entreprise Vallant (1994)	Aucune soumission reçue
		3	Gilbert P. Miller et Fils ltée	Aucune soumission reçue
2	École primaire Grenville, école primaire Laurentia, école primaire Laurentian, école secondaire régionale Laurentian	1	Aurèle Côté inc.	88 795,00 \$
		2	Entreprise Vallant (1994)	Aucune soumission reçue
		3	Gilbert P. Miller et Fils ltée	Aucune soumission reçue
3	École primaire Franklin Hill, école primaire de Joliette, école primaire de Rawdon école secondaire de Joliette	1	Aurèle Côté inc.	66 285,00 \$
		2	Entreprise Vallant (1994)	Aucune soumission reçue
		3	Gilbert P. Miller et Fils ltée	Aucune soumission reçue
4	École primaire Crestview, école primaire Genesis, académie Hillcrest, école primaire John-F.-Kennedy, école primaire Jules-Verne, école primaire McCaig, école primaire Mountainview, école primaire Our Lady of Peace, école primaire Pierre-Elliott-Trudeau, école primaire Pinewood (annexes A et B), école primaire Souvenir, école primaire Saint-Jude, école primaire Saint-Paul et annexe, école primaire Saint-Vincent (centre Concorde et centre Saint-Jacques), école primaire Terry Fox, école primaire Twin Oaks, école secondaire Lake of Two Mountains, école secondaire Laval Junior, école secondaire Laval Senior, école alternative Phoenix, école secondaire de Rosemère, CDC Pont-Viau, centre administratif de la commission scolaire	1	Aurèle Côté inc.	151 531,00 \$
		2	Entreprise Vallant (1994)	Aucune soumission reçue
		3	Gilbert P. Miller et Fils ltée	Aucune soumission reçue

au coût total de

Lot	Coût avant taxes	Coût, toutes taxes comprises	Coût, taxes nettes
1	106 866,00 \$	122 869,18 \$	114 225,59 \$
2	88 795,00 \$	102 092,05 \$	94 910,09 \$
3	66 285,00 \$	76 211,18 \$	70 849,88 \$
4	151 531,00 \$	174 222,77 \$	161 966,56 \$

QUE, conformément au Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics, « lorsque le contrat à exécution sur demande est conclu avec plusieurs entrepreneurs, les demandes d'exécution sont attribuées à l'entrepreneur qui a soumis le prix le plus bas, à moins que celui-ci ne puisse y donner suite, auquel cas les autres entrepreneurs sont sollicités en fonction de leur rang respectif », la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier sollicitera les autres entrepreneurs ayant présenté une soumission conforme, et ce, « en fonction de leur rang respectif », comme indiqué ci-dessus;

QUE le président ou, en son absence ou à sa connaissance, la vice-présidente ainsi que la directrice générale ou, en son absence ou à sa connaissance, le directeur général adjoint, soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente;

ET QUE le directeur du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisé à signer des documents donnant plein effet à la présente, conformément au règlement n° BL2008-CA-01 : Délégation des fonctions et pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

Adopté à l'unanimité

7.4.2.2 Pavage et rapiéçage

Engagement d'un entrepreneur – contrat à exécution sur demande

CC-190626-MR-0225

ATTENDU QUE, conformément au Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics, « un organisme public peut conclure un contrat à exécution sur demande avec un ou plusieurs entrepreneurs lorsque des besoins sont récurrents et que la valeur monétaire des travaux de construction, le rythme ou la fréquence de ceux-ci sont incertains »;

ATTENDU QU'un appel d'offres public pour des travaux de pavage (contrat à exécution sur demande) a été publié et que les soumissions reçues en réponse à cet appel d'offres ont été ouvertes le 6 juin 2019;

ATTENDU QUE la conformité de tous les soumissionnaires a été vérifiée par le Service des ressources matérielles et du transport;

ATTENDU QU'il s'agit d'un contrat d'un an, commençant le 1^{er} juillet 2019 et se terminant le 30 juin 2020, comprenant une clause de renouvellement pour deux années, une année à la fois;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Vicky Kaliozakis que, sur recommandation du comité administratif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier octroie le contrat à exécution sur demande pour des travaux de pavage et de rapiéçage, pour la période du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2022, à l'entreprise **Aurèle Côté inc.**, au coût total de 401 850,00 \$, avant les taxes, 462 027,40 \$, toutes taxes comprises, ou 429 524,40 \$, taxes nettes, selon les résultats suivants de l'appel d'offres :

Appel d'offres n° 19-209-06 – Contrat à exécution sur demande - pavage		
Rang (du prix le plus bas au plus élevé)	Nom de l'entrepreneur	Coût total pour trois ans (avant les taxes)
1	Aurèle Côté inc.	401 850,00 \$
2	Safari Pavage inc.	442 000,00 \$
3	Pavage des Moulins inc.	Aucune soumission reçue
4	Pavage Jérômien inc.	Aucune soumission reçue

QUE, conformément au Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics, « lorsque le contrat à exécution sur demande est conclu avec plusieurs entrepreneurs, les demandes d'exécution sont attribuées à l'entrepreneur qui a soumis le prix le plus bas, à moins que celui-ci ne puisse y donner suite, auquel cas les autres entrepreneurs sont sollicités en fonction de leur rang respectif », la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier sollicitera les autres entrepreneurs ayant présenté une soumission conforme, et ce, « en fonction de leur rang respectif », comme indiqué ci-dessus;

QUE le président ou, en son absence ou à sa connaissance, la vice-présidente ainsi que la directrice générale ou, en son absence ou à sa connaissance, le directeur général adjoint, soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente;

ET QUE le directeur du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisé à signer des documents donnant plein effet à la présente, conformément au règlement n° BL2008-CA-01 : Délégation des fonctions et pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

Adopté à l'unanimité

7.4.2.3 Électricité

Engagement d'un entrepreneur – contrat à exécution sur demande

ATTENDU QUE, conformément au Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics, « un organisme public peut conclure un contrat à exécution sur demande avec un ou plusieurs entrepreneurs lorsque des besoins sont récurrents et que la valeur monétaire des travaux de construction, le rythme ou la fréquence de ceux-ci sont incertains »;

Électricité

ATTENDU QU'un appel d'offres public concernant des travaux électriques (contrat à exécution sur demande) a été publié et que les soumissions reçues en réponse à cet appel d'offres ont été ouvertes le 6 juin 2019;

CC-190626-MR-0226

ATTENDU QUE la conformité de tous les soumissionnaires a été vérifiée par le Service des ressources matérielles et du transport;

ATTENDU QU'il s'agit d'un contrat d'un an, commençant le 1^{er} juillet 2019 et se terminant le 30 juin 2020, comprenant une clause de renouvellement pour deux années, une année à la fois;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Stéphane Henley que, sur recommandation du comité administratif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier octroie le contrat à exécution sur demande pour des travaux électriques, pour la période du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2022, à l'entreprise **Laurin et Laurin (1991) inc.**, au coût total de 583 750,00 \$, avant les taxes, 671 166,56 \$, toutes taxes comprises, ou 623 951,40 \$, taxes nettes, selon les résultats suivants de l'appel d'offres :

Appel d'offres n° 19-209-08 – Contrat à exécution sur demande - électricité		
Rang (du prix le plus bas au plus élevé)	Nom de l'entrepreneur	Coût total pour trois ans (avant les taxes)
1	Laurin et Laurin (1991) inc.	583 750,00 \$
2	Les Installations Électriques Auger inc.	602 310,00 \$
3	IDM Électrique inc.	605 622,65 \$ Non conforme : non accompagnée d'une garantie de soumission
4	C. Latendresse inc.	605 732,50 \$ Non conforme : non accompagnée d'une garantie de soumission
5	Dimension Électrique	627 945,00 \$ Non conforme : non accompagnée d'une garantie de soumission
6	Poulin Électrique (Claude Poulin)	Aucune soumission reçue

QUE, conformément au Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics, « lorsque le contrat à exécution sur demande est conclu avec plusieurs entrepreneurs, les demandes d'exécution sont attribuées à l'entrepreneur qui a soumis le prix le plus bas, à moins que celui-ci ne puisse y donner suite, auquel cas les autres entrepreneurs sont sollicités en fonction de leur rang respectif », la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier sollicitera les autres entrepreneurs ayant présenté une soumission conforme, et ce, « en fonction de leur rang respectif », comme indiqué ci-dessus;

QUE le président ou, en son absence ou à sa connaissance, la vice-présidente ainsi que la directrice générale ou, en son absence ou à sa connaissance, le directeur général adjoint, soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente;

ET QUE le directeur du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisé à signer des documents donnant plein effet à la présente, conformément au règlement n° BL2008-CA-01 : Délégation des fonctions et pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

Adopté à l'unanimité

7.4.2.3 Services de déménagement

Engagement d'un entrepreneur – contrat à exécution sur demande

ATTENDU QUE, conformément au Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics, « un organisme public peut conclure un contrat à exécution sur demande avec un ou plusieurs entrepreneurs lorsque des besoins sont récurrents et que la valeur monétaire des travaux de construction, le rythme ou la fréquence de ceux-ci sont incertains »;

Services de déménagement
CC-190626-MR-0227

ATTENDU QU'un appel d'offres public concernant des services de déménagement (contrat à exécution sur demande) a été publié et que les soumissions reçues en réponse à cet appel d'offres ont été ouvertes le 7 juin 2019;

ATTENDU QUE la conformité de tous les soumissionnaires a été vérifiée par le Service des ressources matérielles et du transport;

ATTENDU QU'il s'agit d'un contrat d'un an, commençant le 1^{er} juillet 2019 et se terminant le 30 juin 2020, comprenant une clause de renouvellement pour deux années, une année à la fois;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Bob Pellerin que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles et du transport, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier octroie le contrat à exécution sur demande pour des services de déménagement, pour la période du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2022, à l'entreprise **Déménagement MEC Plus**, au coût total de 169 200,00 \$, avant les taxes, 194 537,70 \$, toutes taxes comprises, ou 180 852,38 \$, taxes nettes, selon les résultats suivants de l'appel d'offres :

Appel d'offres n° 19-209-09 – Contrat à exécution sur demande - déménagement		
Rang (du prix le plus bas au plus élevé)	Nom de l'entrepreneur	Coût total pour trois ans (avant les taxes)
1	Déménagement MEC Plus	169 200,00 \$
2	Les Transports Lacombe	187 800,00 \$ Non conforme : non accompagnée d'une garantie de soumission
3	Déménagement Universel (La Capitale Commercial)	272 950,00 \$ Non conforme : non accompagnée d'une garantie de soumission
4	Déménagement Performance	Aucune soumission reçue
5	Groupe LTMJ inc.	Aucune soumission reçue

QUE, conformément au Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics, « lorsque le contrat à exécution sur demande est conclu avec plusieurs entrepreneurs, les demandes d'exécution sont attribuées à l'entrepreneur qui a soumis le prix le plus bas, à moins que celui-ci ne puisse y donner suite, auquel cas les autres entrepreneurs sont sollicités en fonction de leur rang respectif », la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier sollicitera les autres entrepreneurs ayant présenté une soumission conforme, et ce, « en fonction de leur rang respectif », comme indiqué ci-dessus;

QUE le président ou, en son absence ou à sa connaissance, la vice-présidente ainsi que la directrice générale ou, en son absence ou à sa connaissance, le directeur général adjoint, soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente;

ET QUE le directeur du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisé à signer des documents donnant plein effet à la présente, conformément au règlement n° BL2008-CA-01 : Délégation des fonctions et pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

Adopté à l'unanimité

7.4.2.3 Revêtement de planchers

En réponse à une question du commissaire-parent Anthony Beliotis, le directeur du Service des ressources matérielles et du transport précise que les montants indiqués dans les résultats de l'appel d'offres s'appliquent aux trois années.

Engagement d'un entrepreneur – contrat à exécution sur demande

ATTENDU QUE, conformément au Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics, « un organisme public peut conclure un contrat à exécution sur demande avec un ou plusieurs entrepreneurs lorsque des besoins sont récurrents et que la valeur monétaire des travaux de construction, le rythme ou la fréquence de ceux-ci sont incertains »;

Revêtement de planchers
CC-190626-MR-0228

ATTENDU QU'un appel d'offres public concernant des travaux de revêtement de plancher (contrat à exécution sur demande) a été publié et que les soumissions reçues en réponse à cet appel d'offres ont été ouvertes le 14 juin 2019;

ATTENDU QUE la conformité de tous les soumissionnaires a été vérifiée par le Service des ressources matérielles et du transport;

ATTENDU QU'il s'agit d'un contrat d'un an, commençant le 1^{er} juillet 2019 et se terminant le 30 juin 2020, comprenant une clause de renouvellement pour deux années, une année à la fois;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Anne McMullon que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles et du transport, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier octroie le contrat à exécution sur demande concernant des travaux de revêtement de planchers, pour la période du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2022, à l'entreprise **Le Groupe Unisol**, au coût total de 614 606,70 \$, avant les taxes, 706 644,05 \$, toutes taxes comprises, ou 656 933,13 \$, taxes nettes, selon les résultats suivants de l'appel d'offres :

Appel d'offres n° 19-209-10 – Contrat à exécution sur demande – Revêtement de planchers		
Rang (du prix le plus bas au plus élevé)	Nom de l'entrepreneur	Coût total pour trois ans (avant les taxes)
1	Le Groupe Unisol	614 606,70 \$
2	Décor Laval	811 718,00 \$
3	Gestion BR	Aucune soumission reçue
4	Tapis Solution inc.	Aucune soumission reçue

QUE, conformément au Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics, « lorsque le contrat à exécution sur demande est conclu avec plusieurs entrepreneurs, les demandes d'exécution sont attribuées à l'entrepreneur qui a soumis le prix le plus bas, à moins que celui-ci ne puisse y donner suite, auquel cas les autres entrepreneurs sont sollicités en fonction de leur rang respectif », la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier sollicitera les autres entrepreneurs ayant présenté une soumission conforme, et ce, « en fonction de leur rang respectif », comme indiqué ci-dessus;

QUE le président ou, en son absence ou à sa connaissance, la vice-présidente ainsi que la directrice générale ou, en son absence ou à sa connaissance, le directeur général adjoint, soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente;

ET QUE le directeur du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisé à signer des documents donnant plein effet à la présente, conformément au règlement n° BL2008-CA-01 : Délégation des fonctions et pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

Adopté à l'unanimité

7.5 Éducation des adultes et formation professionnelle / Service aux entreprises

7.5.1 Formation professionnelle

7.5.1.1 *Industrial Drafting* – Demande d'autorisation permanente

En réponse à une question du commissaire Emilio Migliozi, le directeur général adjoint précise qu'il y aura une cohorte de 22 élèves.

Formation professionnelle ATTENDU QUE le conseil des commissaires a adopté la résolution n° CC-150325-AE-0145 visant à présenter une demande d'autorisation permanente pour le programme DVS 5725 *Industrial Drafting*;

Demande d'autorisation permanente ATTENDU QU'une autorisation provisoire a été accordée et que celle-ci expire le 30 juin 2019;

Industrial Drafting ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier souhaite présenter une nouvelle demande d'autorisation permanente pour le programme DVS 5725 *Industrial Drafting*;

CC-190626-AE-0229 ATTENDU QUE Services Québec appuie la demande d'autorisation permanente que la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier souhaite déposer auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES);

ATTENDU QUE le Conseil de la formation professionnelle de langue anglaise (CFPLA) et l'Association provinciale des directeurs des services de l'éducation permanente, secteur anglophone (PROCEDE), appuient également la demande d'autorisation permanente que la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier souhaite déposer auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES);

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire James Di Sano que, sur recommandation du comité administratif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier présente une demande d'autorisation permanente auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) pour le programme suivant :

- DVS 5725 *Industrial Drafting*

Adopté à l'unanimité

7.5.1.21 *Tree Pruning* – Demande d'autorisation provisoire

En réponse à une question du commissaire Emilio Migliozi, le directeur général adjoint précise que le programme sera offert en partenariat avec la Commission scolaire de Laval et qu'à l'heure actuelle, il y a un élève de notre commission scolaire dans la cohorte.

Formation professionnelle

Demande d'autorisation provisoire

Tree Pruning

CC-190626-AE-0230

ATTENDU QUE le conseil des commissaires a adopté la résolution n° CC-170524-AE-0093 visant à présenter une demande d'autorisation pour le programme DVS 5866 *Tree Pruning* (DVS 5079 Arboriculture-élagage);

ATTENDU QU'une autorisation provisoire a été accordée et que celle-ci expire le 30 juin 2019;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier souhaite présenter une nouvelle demande d'autorisation provisoire pour le programme DVS 5866 *Tree Pruning*;

ATTENDU QUE Services Québec appuie la demande d'autorisation provisoire que la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier souhaite déposer auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES);

ATTENDU QUE le Conseil de la formation professionnelle de langue anglaise (CFPLA) et l'Association provinciale des directeurs des services de l'éducation permanente, secteur anglophone (PROCEDE), appuient également la demande d'autorisation provisoire que la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier souhaite déposer auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES);

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Emilio Migliozi que, sur recommandation du comité administratif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier présente une demande d'autorisation provisoire auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) pour le programme suivant :

- DVS 5866 *Tree Pruning*

Adopté à l'unanimité

8.0 Points d'information

8.1 Rapport de la Fondation Sir-Wilfrid-Laurier

Aucun rapport n'est présenté.

8.2 Rapports des commissaires-parents

8.2.1 Rapport du comité de parents

Le président attire l'attention des membres du conseil au fichier de la séance.

8.2.2 Rapport du comité EHDAA

Aucun rapport n'est présenté.

8.3 Rapport de l'ACSAQ

Le président attire l'attention des membres du conseil au fichier de la séance.

9.0 Période de questions

M^{me} Renata Isopo, journaliste pour *The Laval News*, remercie la directrice générale pour sa réponse aux questions concernant le système AESOP.

En réponse aux questions de M^{me} Isopo, le président apporte les précisions suivantes :

- Les frais d'adhésion à l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec (ACSAQ) pour 2018-2019 et 2019-2020 étaient respectivement de 114 368,48 \$ et de 111 356,86 \$.
- Les frais sont moins élevés pour 2019-2020 en raison d'une baisse des inscriptions.
- L'ACSAQ se prépare pour une possible action en justice si la Coalition Avenir Québec (CAQ) va de l'avant avec son projet d'abolir les commissions scolaires. Elle utilisera une partie de son budget à cette fin, si nécessaire;
- Le secteur francophone sera aussi touché par le projet de la CAQ, et l'ACSAQ est en discussion avec ses homologues dans les commissions scolaires francophones pour discuter de la question.

10.0 Correspondance

Le président attire l'attention du conseil à la correspondance contenue au fichier de la séance.

11.0 Questions diverses

La vice-présidente félicite la directrice générale et la directrice de l'école primaire Saint-Vincent pour leur participation à la compétition *Half Ironman* la fin de semaine dernière.

12.0 Clôture

Le président déclare que l'année scolaire 2018-2019 a été exceptionnelle, car la commission scolaire a mis en place beaucoup de changements qui ont amélioré son efficacité. Lorsqu'il a accepté le rôle de président, son objectif et sa mission étaient d'être positif et de faire de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier la meilleure commission scolaire au pays... Il remercie la directrice générale et tous les employés de la commission scolaire d'avoir travaillé sans relâche pour les élèves.

Le président remercie l'ensemble des commissaires pour leur travail et les efforts consacrés aux activités du conseil et souhaite un bel été à tous.

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire-parent Tara Anderson que la séance soit levée.

Adopté à l'unanimité

HEURE : 21 h 48

PROCHAINE SÉANCE ⇒ ORDINAIRE ⇒ 25 septembre 2019